

Bulletin phytosanitaire n° 5 du 29 juillet 2021 – Grandes cultures

Actualités principales

Voir détails et autres actualités dans les pages suivantes

Risques de compactage des sols mouillés

Bien réfléchir avant chaque intervention: chaque intervention présente un risque de compactage des sols, aussi en profondeur, d'autant plus que la pression au sol des machines est élevée. Il est donc judicieux de bien réfléchir, d'une part à la nécessité d'intervenir (dans l'immédiat) et, le cas échéant, à la manière de le faire.

Pomme de terre

Mildiou : maintenir une protection sans failles, en respectant autant que possible les intervalles de traitement, voire en les réduisant, et en utilisant des produits résistant au lessivage. Compléter le programme fongicide avec des produits spécifiques contre l'alternariose.

Betteraves

Cercosporiose : réintervenir au plus tard après 3 sem. ou dès les premières taches.



Montées à graines : à éliminer dès que possible et impérativement en cas d'utilisation des variétés résistantes aux sulfonylurées **Smart Belamia** et **Smart Mania**.

Déchaumage

En présence de vivaces nécessitant une lutte spécifique, ainsi qu'après colza, ne pas déchaumer. Laisser repousser au moins 3 semaines.



Chardons et séneçons

A éliminer impérativement avant la formation des graines.

Contenu du bulletin

> <u>Sols mouillés</u>	> La réflexion et la patience sont de rigueur
> <u>Pommes de terre</u>	> Mildiou & alternariose > Doryphore, pucerons et limaces > Régulateur > Défanage
> <u>Betterave sucrière</u>	> Montées à graines > Cercosporiose > Rhizoctone brun
> <u>Colza</u>	> Sclerotiniose
> <u>Intercultures</u>	> Déchaumage > Lutte contre les vivaces > Chaulage > Engrais verts – règles techniques
> <u>Adventices problématiques</u>	> Rumex > Chardons des champs & séneçon jacobée > Souchet comestible

Etat de la situation

Depuis le 1^{er} mai, à l'exception de trois périodes sans précipitations, à fin mai, mi-juin et la semaine dernière, la fréquence et l'intensité des précipitations, souvent orageuses et parfois accompagnées de grêle, ont engendré des cumuls de précipitations records (env. 600 mm). L'impact sur le développement des cultures et leur état sanitaire et par conséquent, sur le rendement et la qualité est considérable. Sans parler des dégâts directs causés par les épisodes de grêle et les crues. Par ailleurs, étant donné que les sols sont restés très humides durant toute la période et qu'aucune intervention n'a pu être effectuée en conditions suffisamment ressuyées, l'impact du compactage des sols sur les cultures suivantes peut être important. Malheureusement, les prévisions météorologiques des prochains temps ne semblent pas s'améliorer. Il convient donc de bien réfléchir à la suite des opérations pour ne pas aggraver la situation en ajoutant aux pertes de cette année une réduction du potentiel de rendement des cultures suivantes (voir ci-dessous).

Sols mouillés

Bien réfléchir avant chaque intervention

Les taux élevés d'humidité des sols, passés, actuels et à venir, font que chaque intervention provoque des dégâts à la structure du sol aussi en profondeur, d'autant plus que la pression au sol des machines est élevée. Il est donc judicieux de bien réfléchir, d'une part à la nécessité d'intervenir (dans l'immédiat) et, le cas échéant, à la manière de le faire. Notamment les cas de figure suivants se présentent:

- **Récolte** : vu la pression au sol des moissonneuses-batteuses, même la récolte pourrait être remise en question. Ceci peut par exemple concerter des cultures à faible rentabilité (p.ex. des pois) et/ou dont le rendement a été fortement réduit par les intempéries.
- **Déchaumage** : s'il est jugé nécessaire pour favoriser les repousses, notamment dans des cultures grêlées, procéder de manière très superficielle avec des machines légères ; à voir si une herse-étrille peut suffire. Après colza, ne rien faire.
- **Travail du sol profond après récolte**: à éviter dans l'immédiat. Le décompactage (sous-solage) n'est efficace que si le sol est sec en profondeur ; il n'est donc pas sûr que ce soit possible cette année.
- **Semis d'engrais verts et de cultures dérobées**: procéder sans travail du sol ou de manière très superficielle et avec un équipement léger, sinon attendre.
- **Semis de prairies temporaires** : s'il y a besoin de travailler le sol pour améliorer la structure en profondeur, patienter. En cas de besoin urgent de fourrage, opter dans un premier temps pour une culture dérobée (voir ci-dessus), en attendant des conditions propices à la mise en place d'une prairie de longue durée. Ca devra peut-être attendre le printemps prochain.
- **Apports d'engrais de ferme ou compost ainsi que le chaulage** : la pression au sol exercée par les machines utilisées pour ces travaux est souvent élevée. Ceci doit inciter à reporter ces travaux à un moment où les sols seront moins sujets au compactage en profondeur. L'apport de lisier sur chaumes est source de ruissellement lorsque les sols sont saturés et présente par conséquent un risque de pollution des eaux.
- **Semis de colza** : le colza est très sensible aux défauts de structure du sol. D'une part, l'enracinement en profondeur est limité en présence de couches compactées, d'autre part, le développement des plantes est compromis dans les zones peu drainantes, sujettes à l'asphyxie. Il convient de ne rien faire dans l'immédiat et d'aviser après la mi-août.

Pomme de terre

Mildiou

→FT Agridea 4.53-54

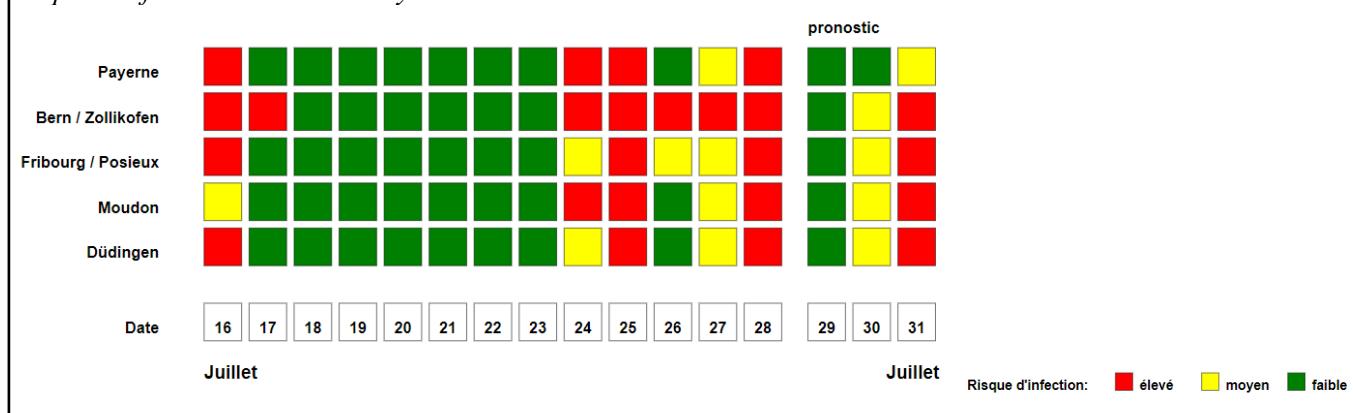
Les conditions humides et fraîches maintiennent le risque d'infection à un niveau élevé (voir extrait PhytoPre ci-dessous). Les foyers ont été nombreux et parfois importants, en toutes régions. La protection doit donc être sans failles ; respecter autant que possible les intervalles de traitement et opter impérativement pour des produits résistant au lessivage. Il faut donc donner la priorité aux produits translaminaires (matières actives mandipropamide, diméthomorphe, benthiavalicarbe ou valifénalate, contenues dans les produits tels que Revus, Eletro, Valbon, etc.)



ou systémiques (p.ex. Infinito). Ne plus appliquer de produits systémiques à base de métalaxyl-M ou de bénalaxyl-M (p.ex. Ridomil Gold). Le cymoxanil (pénétrant) est dégradé après 3 jours ; il ne suffit donc pas, mais il peut être ajouté si l'intervalle de traitement n'a pas pu être respecté, car c'est une matière active qui a un effet stoppant à action rapide. Un contact sporicide (p.ex. Ranman Top, Leimay, Mapro, etc.) peut également être ajouté au translaminaire, compte tenu de la quantité de spores présentes dans l'environnement, afin de prévenir l'infection des tubercules, qui est principalement causée par les spores emportées dans le sol avec l'eau s'écoulant des feuilles. La résistance au lessivage de ces produits est relativement bonne (jusqu'à 50 mm).

Rappel : dernière année d'utilisation des produits à base de **fénamidone** (Consento et Arkaban) et de ceux à base de **mancozèbe** (MZ). Attention, le mancozèbe entre dans la composition d'un grand nombre de produits ; consulter attentivement l'étiquette. Les restes inutilisés cette année devront être retournés au point de vente.

Risque d'infection selon www.PhytoPre.ch :



Alternariose

→FT Agridea 4.53-54

Les conditions stressantes liées aux sols soumis aux pluies incessantes sont propices à l'alternariose. Contrairement au mildiou, l'alternariose ne peut pas être maîtrisée que par des fongicides. Mais sur les variétés potentiellement sensibles (Amandine, Annabelle, Bintje, Concordia, Ditta, Erika, Figaro, Gwennie, Innovator, Jelly, Markies, Panda, Pirol, Queen Anne), il est indiqué d'ajouter un produit spécifique (Signum, Dagonis ou les produits contenant du difenoconazole tels que Slick) au fongicide anti-mildiou.

La plupart des fongicides anti-mildiou ont une certaine efficacité contre l'alternariose, mais certains n'en ont aucune, par exemple Ranman Top, Revus (sans mancozèbe), Infinito, Amphore Flex, Proxanil ou Leimay.

Doryphore

→FT Agridea 4.61 & 4.63

Des doryphores peuvent être encore bien présents dans certaines parcelles. Si le seuil d'intervention est à nouveau dépassé suite à une application d'Audienz, demander une autorisation de traitement. Si le seuil des pucerons n'est pas atteint, la préférence sera donnée au produit Coragen en raison de sa faible nocivité pour les auxiliaires. Le seuil d'intervention est de 30% des plantes avec des larves ou 1 foyer par are.

Rappel : dernière année d'utilisation du produit **Biscaya**.

Pucerons

→FT Agridea 4.61 & 4.64

Le seuil d'intervention est de 10 pucerons par feuille pennée (1 puceron par foliole) après contrôle de 10 feuilles (100 folioles). Seuls les produits Plenum WG, Teppeki ou Movento SC peuvent être appliqués sans autorisation spéciale, pour autant que le seuil d'intervention soit atteint. La nuisibilité des pucerons est souvent surestimée; le seuil peut être largement dépassé (2-3 fois) sans conséquences pour la culture. Le cas échéant, une intervention est justifiée, notamment sur des variétés tardives (industrielles). Afin de ménager les auxiliaires, il est important d'utiliser un des trois produits ci-dessus.

Limaces

→**FT Agridea 4.62 & 20.63-64**

Les conditions humides sont très favorables à l'activité des limaces. Le contrôle des populations et, si nécessaire, l'application de granulés anti-limaces sont conseillés, avant qu'elles ne se réfugient dans les buttes et ne s'attaquent aux tubercules en croissance. A surveiller jusqu'à la récolte.

Attention à la réglementation en vigueur concernant les granulés anti-limaces :

La quantité totale de métaldéhyde (matière active) par parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha et il doit y avoir 14 jours d'intervalle entre deux applications. Ceci correspond au total à 14 kg/ha pour des produits formulé à 5% de matière active. En cas de forte présence de limaces et si l'intervalle ne peut être respecté, il est conseillé d'alterner les matières actives et d'utiliser du Sluxx (phosphate de fer).

Régulateur

→**FT Agridea 4.44**

Pour prévenir les repousses de pomme de terre dans la culture suivante, on peut envisager d'appliquer de l'hydrazide maléique (5 kg/ha Fazor ou Himalaya 60 SG ou 11 l/ha Itcan SL270). Appliqué sur la culture en croissance, il est absorbé par les feuilles et transporté jusqu'aux tubercules par la sève.

Les recommandations d'emploi doivent être scrupuleusement respectées pour obtenir une bonne efficacité et éviter de la phytotoxicité (ne pas appliquer en urgence) :

- Ne pas traiter si la température est supérieure à 25°C ou avant une période chaude (>30°C).
- Appliquer seulement sur des plantes saines et en croissance, pas sur des plantes stressées ou malades.
- Il ne doit pas y avoir de période de sec après l'application; en cas de sécheresse, il est recommandé d'arroser avant l'application (20 mm); pas de pluie ni d'arrosage dans les 24 h suivant l'application.
- Appliquer sur des plantes dont 80% des tubercules ont atteint un diamètre d'au moins 25 mm (30-35 mm pour les variétés à gros calibres); si les tubercules sont plus petits, le traitement entraîne une perte de rendement; si le traitement est fait trop tard, l'effet est réduit.
- En règle générale, l'application doit être faite 3 à 5 semaines avant le défanage (délai d'attente : 3 sem.).
- Ne pas mélanger avec d'autres produits. Respecter un délai de 3 à 4 jours après ou avant l'application d'un fongicide. Volume de bouillie : au moins 300 l/ha.

Défanage

→**FT Agridea 4.41-43**

Le défanage intervient en fonction du degré de maturité de la culture et du résultat des sondages. Intervenir dès qu'un des critères suivants est atteint :

- 2/3 du feuillage est sec et les tiges commencent à jaunir;
- la culture regerme (ou formation de tubercules de 2^{ème} génération);
- les calibres et teneurs en amidon souhaités sont atteints.

Lors du défanage, il faut encore penser au mildiou. Les défanants actuels n'ont pas d'action fongicide. De plus, la dessiccation des fanes est lente (quelques jours). Par conséquent, il est recommandé d'ajouter un fongicide avec effet sporicide (p.ex. Ranman Top, Mapro ou Leimay) lors du défanage si ce dernier intervient 7 à 10 jours après le dernier traitement contre le mildiou.

Adapter la technique de défanage à la vigueur de la végétation et à la variété. Sur des cultures vigoureuses, deux interventions à 5-7 jours d'intervalle ou un broyage préalable peuvent être nécessaires. Traiter de préférence le matin, avec beaucoup d'eau (min. 300 l/ha), et lors d'une journée bien ensoleillée. Un fort rayonnement solaire améliore l'efficacité de la plupart des produits.

Après le défanage, respecter un délai d'environ 3 semaines jusqu'à la récolte, afin que la peau se durcisse et résiste mieux aux chocs.

Selon les directives IP-Suisse actualisées, le produit **Siplant**, composé d'acides gras d'origine naturelle, est autorisé comme défanant non chimique pour les pommes de terre IP-Suisse à partir de cette année. Pour une bonne efficacité, Siplant doit impérativement être appliqué par temps ensoleillé. Appliquer entre 10 et 14 h sur des plantes sèches. Pas de précipitations pendant 4 heures au moins après le traitement.

Rappel : les produits à base de **diquat** (p.ex. Reglone) seront interdits dès le 1^{er} juillet 2022, c'est donc la dernière année d'utilisation.

Betterave sucrière

Montées à graines

Il est indispensable d'arracher les betteraves montées à graines. Dès maintenant, sortir les plantes arrachées de la parcelle.

Ces travaux sont absolument incontournables en cas d'utilisation des variétés résistantes aux sulfonylurées : **Smart Belamia** et **Smart Manja**. Les repousses issues de ces graines seront résistantes à la plupart des herbicides appliqués au printemps dans le blé.



Cercosporiose

→FT Agridea 3.51-54

De nombreuses interventions fongicides ont été réalisées la semaine dernière, notamment dans les régions à forte pression, suite à l'observation des premières taches et en raison des conditions météorologiques favorables. Des périodes chaudes entrecoupées d'épisodes pluvieux-orageux et/ou les fortes rosées matinales sont très favorables au développement de la cercosporiose.

Symptômes : la cercosporiose est caractérisée par des taches arrondies (2-3 mm) gris brun au centre et entourées d'un bord rouge brun à violet (photo). Attention, toutes les taches claires au centre avec un bord foncé ne sont pas forcément de la cercosporiose. Voici les conseils du CBS pour éviter des confusions :



- Une tache de cercosporiose se trouve d'abord sur les feuilles et pas sur la tige,
- Une tache de cercosporiose ne se trouve pas et ne se déchire pas.
- En cas de doute, mettre les feuilles dans un sac plastique 1 à 2 jours puis observer les taches à la loupe. La cercosporiose montre un mycélium blanc et des points noirs (conidies) au centre de la tache.

Stratégie de lutte : dans les parcelles où la lutte a commencé, renouveler la protection au plus tard après 3 semaines. Dans les autres parcelles, contrôler régulièrement les cultures en se concentrant sur les zones les plus à risques : zones proches de parcelles ayant eu une forte attaque les années précédentes, à l'emplacement d'anciens foyers dans la parcelle ou à proximité d'anciens tas de betteraves. Intervenir dès l'apparition des premières taches, mais il n'est pas justifié d'intervenir avant. La pulvérisation d'un fongicide doit se faire tôt le matin, sur un feuillage frais. L'utilisation d'au moins 300 l d'eau/ha avec une pulvérisation de gouttelettes de taille moyenne assure une bonne pénétration de la bouillie dans tous les étages foliaires.

Ne plus utiliser de produits à base de strobilurines (Agora SC, AmistarXtra,...). Ajouter du cuivre (Funguran Flow, Cupric Flow ou Cuproxat flüssig) aux meilleures triazoles: époxiconazole, difénoconazole ou prothioconazole (p.ex. Opus Top, Avenir Pro, Spyrale ou Proline). Il est très important d'alterner les triazoles (matière active, pas seulement produit) lors de chaque application. Le cuivre est lessivé après env. 30 mm de pluie. Attention aux futurs **retraits de produits** : Opus Top (31.10.2021), Avenir Pro (1.07.2022).

Rhizoctone brun

Des foyers de rhizoctone ont été observés dans certaines parcelles. Les conditions très humides des dernières semaines leur ont été propices. A ce stade, il n'y a plus d'intervention possible. Délimiter les zones pour éviter de les récolter.



Colza

Sclérotiniose

→FT Agridea 6.53

La sclérotiniose présente un manchon blanc sur la tige (photo de gauche), dont l'intérieur contient des sclérotes noirs, semblables à des crottes de rat (photo de droite).

Avant récolte, on peut repérer des zones échaudées. Vu que c'est difficile, voire impossible cette année, le contrôle peut être effectué après récolte en observant les bas de tiges, d'autant mieux si le colza a été fauché haut.



Les précipitations régulières durant la chute des pétales pourraient avoir été propices à l'infection des tiges. D'autant plus que dans certaines parcelles de colza, les tiges étaient déjà très abimées par des dégâts de ravageurs (charançons de la tige, altises) ou par des fentes de croissance, ce qui pourrait avoir facilité les éventuelles contaminations. Certaines parcelles peuvent être concernées, notamment dans les rotations chargées en colza, tournesol, légumineuses ou dans les parcelles semées très dense et mal ventilées.

Lutte : dans les parcelles concernées, des sclérotes se sont formées. Elles tombent sur le sol à la récolte et peuvent survivre plusieurs années dans le sol. Afin de réduire leur nombre dès que possible, avant qu'elles ne soient enfouies trop profond, on peut envisager une application de Contans WG, un produit biologique qui parasite ces sclérotes. Le cas échéant, appliquer 2 kg/ha de Contans WG par pulvérisation et l'incorporer immédiatement à une profondeur de 5 à 10 cm (voir fiche Agridea 6.53). Cette intervention est à prévoir après avoir laissé germer les graines de colza, soit env. 3 semaines après la récolte. Ceci permettra par la même occasion de détruire mécaniquement cette première levée de repousses.

Interculture



Les recommandations ci-dessous ne tiennent pas compte des conditions particulièrement humides de cette année. Pour ceci, considérer les mises en garde émises en page 2 de ce bulletin.

Déchaumage

Après la récolte des céréales, un déchaumage superficiel (5-10 cm) favorise :

- la décomposition des résidus de récolte,
- la germination des petits grains pas récoltés,
- la germination des graines d'aventices,
- la lutte contre les limaces, les vers fil de fer, ...

Après la récolte du colza, il est indispensable de laisser germer les graines de colza avant de déchaumer, afin d'éviter des repousses gênantes durant plusieurs années. En effet, un déchaumage trop profond emblave toute la couche travaillée avec des graines et celles qui sont enfouies trop profond entrent en dormance jusqu'à ce qu'elles soient ramenées en surface au cours des années suivantes.

Dans une rotation avec de la betterave, il est important de bien laisser germer les repousses et de les détruire régulièrement (environ toutes les 3 semaines), afin d'éviter la reproduction des nématodes à kystes.

Les repousses de colza ne sont pas considérées et autorisées comme culture intermédiaire.

En présence de vivaces nécessitant une lutte spécifique, ne pas déchaumer.

Lutte contre les vivaces (chardons, chiendent et lisserons)

→**FT Agridea 20.49**

La lutte contre les vivaces se raisonne à l'échelle de la rotation pour l'ensemble de l'exploitation.

Après les moissons, il est vivement recommandé de combattre les vivaces avant la mise en place d'un engrais vert ou d'une culture d'automne. Herbicides utilisables : ceux contenant du glyphosate. Pour être efficace, l'herbicide doit être appliqué sur des plantes sèches, en pleine croissance et mesurant 15 à 20 cm (chiendent, chardons) ou au début floraison (lisserons). Ne pas déchaumer avant l'application de l'herbicide et laisser suffisamment de temps, au minimum 10 à 14 jours, après l'intervention, avant tout travail du sol. Température souhaitée : 15 à 20 °C. Adapter le dosage aux espèces présentes, selon les recommandations de la fiche technique Agridea 20.49. Pour indication (glyphosate formulé à 360 g) : chiendent 4 l/ha, rumex et chardon 6 l/ha, liseron 8-10 l/ha.

Les conditions d'application du glyphosate pour une efficacité maximale sont :

- volume d'eau <200 l/ha,
- ajout de 1 à 3 kg de sulfate d'ammoniaque par 100 litres d'eau dans la cuve avant le glyphosate,
- ajout d'un mouillant,
- hygrométrie de 70-80% durant la pulvérisation,
- ne pas mélanger avec des hormones (p.ex. 2,4-D).

Dans le cadre des contributions à l'efficience des ressources (CER) pour les techniques préservant le sol (semis direct, bandes fraîchées, semis sous litière; récolte à récolte), la dose maximale de glyphosate autorisée, pour toucher les CER, est de 1500 g de matière active par hectare, soit au maximum 4.2 l/ha avec du glyphosate formulé à 360g de matière active par litre (respectivement 3.1 l/ha avec du glyphosate formulé à 480 g/l). Ne pas traiter les bordures de parcelles (bandes herbeuses exigées pour les PER).

Chaulage

→**FT Agridea 19.41-44**

La santé d'une plante est aussi dépendante de la valeur pH du sol. Par exemple, dans les situations de hernie du chou dans le colza, il est possible de diminuer la pression en augmentant la valeur pH du sol.

Un chaulage de correction est à envisager si le sol est acide ($\text{pH} < 6.0$). Si le pH est légèrement supérieur à 6.0, prévoir un chaulage d'entretien. Les dosages préconisés doivent être respectés sous peine d'induire un risque de carence en certains oligo-éléments dont le bore, le but du chaulage étant de remonter le pH d'un demi-point (par ex. de 5.5 à 6.0). Pour cette raison, déterminer le pH avant de réaliser un chaulage. Pour rappel, l'orge, la betterave et la luzerne apprécient un pH peu acide (> 6.3).

Engrais verts

→**FT Agridea 15.11-19**

Comme engrais vert, il est préconisé de semer des mélanges de différentes espèces. Seuls les mélanges peuvent apporter les différents effets recherchés, à savoir protection et structuration du sol, réduction de lessivage des nitrates, fixation de l'azote de l'air, symbiose avec les mycorhizes, concurrence des adventices, biodiversité et beauté du paysage. La plupart des firmes de semences proposent des mélanges. Néanmoins, chacun peut également composer son mélange lui-même. Les fiches techniques Agridea 15.11 à 15.19 donnent de précieux conseils sur le choix des espèces, les doses, les contraintes liées à la rotation et les proportions idéales. Les mélanges sont certes plus chers, mais sont une garantie de réussite, car si une espèce ne pousse pas, les autres prendront le relais. Une bonne couverture par les engrais verts est d'autant plus importante si l'on veut implanter la culture suivante dans le cadre des programmes CER (techniques préservant le sol, renonciation ou réduction des herbicides,...). Ne pas hésiter à déchaumer superficiellement et à faire un semis sous litière à la bonne profondeur (1 à 3 cm) et surtout semer, si possible, avant le 15 août, afin que les plantes couvrent bien le sol et atteignent le stade de floraison en automne. De cette façon, elles seront plus sensibles au gel.

Règles techniques PER – Couverture du sol

Les cultures intermédiaires apportent de précieux avantages, tels que protection contre l'érosion, maintien de la structure et de la fertilité du sol, réduction du lessivage des nitrates ou limitation du développement des adventices.

La couverture du sol des terres ouvertes concernent les cultures récoltées avant le 31 août; elle peut être assurée de plusieurs manières :

- a. Semis d'une culture d'automne : le semis d'une culture intermédiaire n'est pas nécessaire;
- b. Semis d'une culture de printemps : semis d'une culture intermédiaire (engrais vert ou dérobée). Les dates limites de mise en place et de destruction des cultures intermédiaires ont certes été supprimées, mais les exigences minimales de couverture du sol demeurent. La couverture du sol doit être effectuée conformément aux bonnes pratiques agricoles. Concrètement, l'exploitant a la responsabilité de déterminer lui-même les dates de mise en place et de destruction des cultures intermédiaires, sur la base de ses connaissances du terrain, des conditions météorologiques, du choix de la culture intercalaire et des risques d'érosion de ses parcelles. Il doit fournir la preuve de la couverture complète du sol en notant toutes les interventions (dates de récolte des précédents, date de semis des cultures principales et intermédiaires, interventions phytosanitaires, date de récolte/broyage,...) dans le carnet des champs.

ATTENTION : les règles techniques PER n'exigent plus de date limite de semis des cultures intermédiaires. Par contre, certaines mesures dans les projets paysages indiquent des dates limite de semis. Etant donné que les contributions paysagères sont un complément aux règles PER et sont facultatives, c'est la date donnée dans le projet paysage qui fait foi.

Adventices problématiques

Rumex

→FT Agridea 20.35-38

Durant l'été, renoncer aux traitement de surface. Les produits à base d'asulame sont d'ailleurs interdits de la mi-juin à fin août. Faucher les rumex afin d'éviter la mise à graine et/ou éliminer les hampes florales afin de ne pas augmenter le stock grainier. Lutter en plante par plante, p.ex. avec Ally Tabs. Les prochaines interventions de surface se feront dans l'interculture, mécaniquement et/ou avec un herbicide total. Dans les prairies, attendre l'automne pour appliquer un herbicide sélectif.

Chardon des champs

→FT Agridea 20.39-42

Le chardon des champs est indésirable tant dans les cultures, les surfaces écologiques (jachères) que sur les terres non agricoles. Il est donc impératif de le combattre en le fauchant avant la formation des graines et en le traitant avec un herbicide homologué (voir fiche technique Agridea 20.39 à 20.42). Pour rappel, la lutte est obligatoire sur tout le territoire du canton de Fribourg (Ordonnance du 23 avril 2007). Les préposés locaux à l'agriculture sont chargés de la surveillance.



Sénéçon jacobée

Il est en pleine floraison et donc facile à identifier. Comme pour les chardons, il faut les éliminer au plus tard avant la formation des graines. Contrairement à d'autres adventices problématiques, les séneçons s'arrachent facilement à la main. Sur les prairies et pâturages, il est possible d'utiliser Ally Tabs en plante par plante. Respecter les délais d'attente de 2 resp. 3 semaines. Dans les zones très infestées, une lutte chimique est possible au stade rosette, en automne ou au printemps.





Souchet comestible

→FT Agridea 20.46.1-5

Après les moissons, les foyers de souchet comestible sont facilement observables sur les chaumes. Dans les parcelles à risques, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'échanges avec des exploitations ayant du souchet ou ayant eu des cultures telles que betterave ou légumes-racines dans les années précédentes, des contrôles sur chaumes sont recommandés.



Le souchet comestible est une plante

vivace ressemblant à du ray-gras, à feuilles brillantes, vert clair et au profil en V. Il se distingue par une tige pleine et triangulaire ainsi que par des longs rhizomes avec des tubercules bruns-noirs de 1 à 15 mm. Ceux-ci permettent sa dissémination au sein des parcelles et d'une parcelle à l'autre, notamment par la terre adhérant aux machines. C'est une adventice très concurrentielle, surtout dans les cultures de printemps. Une fois que la plante est installée, elle est très difficile à contrôler. La fiche technique Agridea 20.46 donne tous les moyens de lutte, aussi bien préventifs que mécaniques ou chimiques. Ceux-ci étant réduits, il vaut mieux prévenir que guérir. En cas de découverte, **contacter le Service phytosanitaire**.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- André Chassot (responsable) : 026 305 58 65
- Jonathan Heyer : 026 305 58 71
- Lars Mauron : 026 305 58 75
- Claudia Degen : 026 305 58 33